

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

La population d'origine allemande en Alsace-Lorraine

Journal de la société statistique de Paris, tome 56 (1915), p. 93-96

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1915__56__93_0

© Société de statistique de Paris, 1915, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

LA POPULATION D'ORIGINE ALLEMANDE EN ALSACE-LORRAINE

Il n'y a pas que des Alsaciens en Alsace. Si amère que puisse être parfois cette constatation aux coeurs français, nous ne devons pas nous le dissimuler. L'occupation allemande, qui a duré plus de quarante ans, soit presque une génération et demie, y a produit un résultat fatal, l'immigration des Vieux Allemands — les *Alt-Deutsche* dans le pays appelé Terre d'Empire. Nous sommes donc forcés, au milieu des Franco-Alsaciens qui sont ici les francs Alsaciens, de distinguer le contingent des Germains établis ou nés en Alsace et qui formaient déjà à la veille de la guerre une part déjà trop considérable de la population. Quelle était hier encore la force de cette immigration germanique, quelle était sa distribution en Alsace-Lorraine, c'est ce que nous allons essayer de déterminer ici.

I

LA POPULATION D'ORIGINE ALLEMANDE

Au dernier recensement, celui de décembre 1910, la population civile de l'Alsace-Lorraine était de 1.800.000 habitants environ (exactement 1.791.000), se répartissant comme il suit :

Alsaciens-Lorrains.	1.495 000	ou	83,42 %
Allemands	220.000	ou	12,30 %
Étrangers	76 000	ou	4,28 %

Les habitants que nous qualifions d'Allemands sont ceux qui ont l'indigénat (*Staatsangehörigkeit*) dans l'un quelconque des États d'Empire, hors de l'Alsace-Lorraine. Si l'on ne tenait compte que du lieu de naissance, le total des Allemands baisserait sensiblement : il ne serait plus que de 164.000. Mais il serait faux de se placer à ce point de vue, car ce dernier chiffre n'indique que les immigrés par eux-mêmes et non leur descendance, qui conserve l'indigénat des parents. D'autre part, parmi les enfants d'immigrés, un certain nombre peut avoir pris l'indigénat alsacien, et cet élément fortifie le contingent allemand sans qu'on le puisse déterminer exactement. Le total donné ci-dessus de 220.000 Allemands en Alsace-Lorraine ne doit donc être pris que comme un minimum. Cette réserve faite, quel a été le développement de cette population immigrée depuis quarante ans ?

En 1875, on ne comptait en Alsace-Lorraine que 38.000 habitants de nationalité purement germanique ; ce n'était qu'une proportion de 2,6 % à l'ensemble de la population civile. Mais, dès 1880, l'effectif allemand a plus que doublé : nous le trouvons à 77.000 unités. De 1881 à 1890, il double encore ou presque : il est, en effet, à cette dernière date, de 141.000 et forme déjà 9,2 % de la population. Dans cette période décennale, la plus-value de la population allemande, soit 64.000 unités, représente beaucoup plus que l'accroissement total de la population du pays, qui n'est que de 18.000 âmes. Cela tient à la grande dimi

nution de l'élément alsacien-lorrain, provoquée par l'émigration, surtout vers la France : la population indigène baisse de 1.417.000 à 1.348.000, soit une décroissance de près de 70.000. Durant les deux décades 1891-1900 et 1901-1910, l'augmentation de l'élément germanique est un peu moindre, mais avec une plus-value successive de 34.000 et 55.000 unités; il détient encore le tiers de l'accroissement total de la population. Heureusement, à partir de 1890, la régression de l'élément indigène s'est arrêtée, et de cette date à 1910, il s'est accru de près de 150.000 unités pour atteindre, en 1910, le total de 1.495.000. Cet accroissement n'est cependant pas le double de celui de la population germanique pendant la même période (79.000 unités). Quant à l'élément étranger, principalement italien, il a fait aussi dans le même laps de temps, de rapides progrès. En 1910, on a compté en Alsace-Lorraine, plus de 76.000 étrangers au lieu de 46.000 en 1890. La population civile non française s'élève donc ainsi à 216.000 habitants. A l'élément non français il faut aussi ajouter l'armée. L'effectif d'occupation était en 1910 de plus de 80.000 hommes, chiffre qui a dû certainement grossir jusqu'à la veille de la guerre et on sait qu'un très petit nombre de soldats étaient originaires d'Alsace, à peine 7 %. La population purement germanique de l'Alsace-Lorraine s'élevait donc récemment à au moins 300.000 personnes, si l'on réunit l'armée à la population civile qui était, elle aussi, une sorte de corps d'occupation, une garnison civile dans le pays.

Parmi ces Allemands installés en Alsace, la majorité appartient à la Prusse. On sait assez la large part que les Prussiens se sont faite dans les fonctions publiques. Sur 220.000 habitants de nationalité germanique, plus de moitié, près de 120.000, sont des sujets prussiens. La Bavière et Bade comptent presque autant de ressortissants, 35.000 de part et d'autre; le Wurtemberg, 15.000; la Saxe et la Hesse, un peu plus de 2.000, etc.

II

RÉPARTITION DE LA POPULATION ALLEMANDE

Des trois districts (*Bezirke*) d'Alsace-Lorraine, c'est celui de Haute-Alsace qui renferme le moins d'immigrés allemands, à peine 31.000, soit 6,07 % de la population. Les deux tiers de ce contingent, soit plus de 20.000, appartiennent au cercle de Mulhouse où ils forment 11 % de la population. En dehors de cette région industrielle, le cercle de Colmar est celui qui compte le plus d'Allemands, 6.000, mais leur proportion, au total, ne dépasse pas 5 %; dans les quatre autres cercles, Altkirch, Guebwiller, Ribeauvillé et Thann, la proportion n'est plus que de 2,1 %. Dans la Basse-Alsace, l'effectif de la population germanique est plus du double que dans la Haute; il dépasse 68.000 unités, soit 10 % du total. Ici encore, plus des deux tiers appartiennent à un seul cercle, celui de Strasbourg-Ville, où avec plus de 48.000 habitants, l'élément germanique forme 30 % de la population. En dehors de ce cercle, nous trouvons dans les autres cercles des proportions plus fortes que dans ceux de la Haute-Alsace : 7 et 6 % à Wissenbourg et à Molsheim; 5 % à Haguenau et Strasbourg-Campagne. Dans les trois cercles de Saverne, Schlettstadt et Erstein, elle n'est plus que de 2 %. C'est en Lorraine que se trouve la plus grosse part des Germains, moins

en raison de l'importance administrative de Metz que de l'attraction des pays industriels lorrains. A elle seule, la Lorraine renferme plus de moitié de la population allemande du pays, 121.000 habitants, et c'est là que sa progression a été le plus sensible depuis 1870. De cette date à 1910, l'élément germanique s'est accru d'environ 50 % dans les deux districts alsaciens, tandis qu'en Lorraine, il a plus que doublé, de 56.000 à 121.000 unités. Parmi les neuf cercles lorrains, celui de Château-Salins est le plus exclusivement français : le groupe germanique n'y est que de 3 %. Sa proportion est déjà plus élevée dans les cercles de Sarrebourg et de Boulay avec 5,6 et 7 %, et elle s'accuse encore davantage dans celui de Sarreguemines (10 %). Mais la plus forte portion de la population germanique se trouve concentrée au nord, dans le cercle de Forbach, voisin de la Prusse rhénane et à l'ouest, dans les deux cercles de Metz et les deux cercles de Thionville. Dans le premier sont comptés près de 21.000 Allemands, soit 24 % de la population du cercle. A Thionville-Est et à Metz-Campagne, le taux respectif est de 18 et 24 %. Mais à Thionville-Ouest, il s'élève à 31 % et à Metz-Ville à 40 %. Dans chacun des quatre cercles que nous venons de citer, la population allemande dépasse le total de 20.000 (27.000 à Thionville-Ouest). Dans ce dernier cercle, vu le grand nombre d'étrangers attirés par l'industrie, la population purement française est en minorité : 40 %.

Ce sont donc les cercles plus particulièrement urbains qui renferment la majeure partie de l'immigration allemande. En 1910, on comptait en Alsace-Lorraine un total de 48 villes de plus de 3.000 âmes, avec une population globale de 670.000 habitants : les Allemands figurent dans cette somme pour 165.000 unités ou 24,5 %, alors que, dans le reste de la population, leur pourcentage n'est que de 5 % à peine. Sur l'ensemble des Germains établis dans le pays, 75 % habitent les villes : cette proportion est de 31 % seulement pour les indigènes. Des quatre villes principales, c'est Metz qui a été le plus envahie par l'élément germanique. Sur un total de 54.000 habitants (population civile), les divers États allemands détiennent 22.500 ressortissants, soit 41 %. Nous avons vu qu'à Strasbourg, cette proportion est de 30 % ; à Mulhouse, elle est de 14, à Colmar de 11 %. Dans l'ensemble de ces quatre villes, le rapport des Allemands à la population globale est de près de 30 %. Mais c'est plutôt dans les villes moyennes que la proportion des immigrés germaniques s'accroît, car ces villes sont ou des localités suburbaines ou des centres industriels de prospérité récente, double élément propice à l'immigration. Sous les murs de Metz, deux communes : Sables et Montigny, qui n'avaient globalement que 4.300 habitants en 1880, en comptent aujourd'hui près de 20.000. Mais, tandis qu'il y a trente ans, la majorité de ces localités était indigène, elle est aujourd'hui d'extraction germanique. Mais où l'immigration se manifeste surtout, c'est dans la région industrielle de la Moselle (cercle de Thionville-Ouest) et elle suit naturellement le progrès de la population dont elle est un des facteurs. Prenons par exemple, dans cette région, un ensemble de communes telles que : Algringen, Deutschotts, Gros-Moyeuvre, Hayange, Klein-Rosseln, Kneuttingen, Niedeyreutz, Nilvingen, Rombach, Spittel. Elles n'étaient peuplées que de 13.000 habitants en 1870 et elles en comptent aujourd'hui 73.000. Dans ce groupe de populations, l'élément indigène est en minorité : 37 % contre

47 % d'Allemands, le reste formé par des étrangers. En 1880, la proportion de l'élément indigène était de 70 %. La part de l'élément germanique dans l'immigration est donc considérable.

Outre la distribution géographique de la population, il y aurait aussi à dire un mot de la répartition professionnelle, particulièrement intéressante. Mais, sur ce sujet, nous n'avons pas de documents; ce qu'on peut affirmer, c'est que l'agriculture est de toutes les professions celle qui est le moins entamée par les Germains : ce qui le prouve, c'est que les régions agricoles sont les plus fortes en population indigène.

Mais telle qu'elle se présente, l'immigration germanique en Alsace-Lorraine n'en constitue pas moins un fait non négligeable. L'étude démographique est ici capitale pour la politique, car cette immigration crée un facteur que, dans les circonstances présentes et à venir, nous ne devons pas perdre de vue. Rentrant dans nos provinces perdues, nous n'y rencontrons point que des compatriotes, mais une fraction de la population absolument hostile à la France et dont il faudra se méfier, car elle est plus nombreuse — nous l'avons dit au début — que ne l'accusent les statistiques officielles. Et ce n'est pas seulement dans le pays même qu'il faut avoir l'œil ouvert sur ces faux Alsaciens. Mais dans combien de familles françaises n'a-t-on pas été trompé par ces faux frères, surtout par ces fausses sœurs, qui, introduites dans nos foyers, y ont depuis longtemps pratiqué l'espionnage. Et encore à l'heure actuelle, parmi les prisonniers allemands, beaucoup, paraît-il, se disent Alsaciens. Beaucoup le sont sans doute. Mais il ne faut pas admettre à la légère ces affirmations destinées à procurer à leurs auteurs un traitement de faveur. Tout Alsacien-Lorrain qui ne pourra invoquer un répondant sûr et authentique devra être surveillé. Nos vrais compatriotes nous comprendront et nous approuveront. Nous avons été trop victimes de la mauvaise foi de nos ennemis pour ne pas prendre à leur égard les plus minutieuses précautions.

Paul MEURIOT.